



REGLEMENT 2024

Article 1 : Organisation

NANCY RIV'ACTION est organisé par l'association sportive « Courir sur des Légendes », 54600 Villers les Nancy. www.courisurdeslegendes.fr. Il se déroule le dimanche 2 juin 2024. Le départ et l'arrivée se situent au Stade Raymond Petit à Tomblaine.

Article 2 : Principe

NANCY RIV'ACTION est une course organisée sur un parcours en boucle au bord des Rives de Meurthe, en allure libre sans chronométrage, ni classement. Des obstacles divers artificiels et naturels sont positionnés à différents points du parcours. Ils sont accessibles à toute personne en bonne forme physique. Tous les obstacles peuvent être contournés.

L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le parcours à tout moment pour des raisons de sécurité et ou administratives.

Article 3.1 : Conditions de participation au 8KM

Ce parcours est réservé aux personnes majeures. Les mineurs d'au moins 16 ans sont autorisés à participer, sous réserve d'une autorisation parentale écrite, à téléverser au moment de l'inscription.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité et devra fournir obligatoirement :

→ Un **certificat médical** datant de moins d'un 1 an à la date de l'événement de non contre-indication à la pratique du **sport en compétition ou course à pied en compétition**

→ ou une **Licence FFA** en cours de validité

→ ou une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. **Aucune décharge ne pourra être signée** sur place en cas d'oubli.

Il sera possible de téléverser son certificat médical ou licence au moment de l'inscription, ou en différé jusqu'à 10 jours avant la course.

Article 3.2 : Conditions de participation au 6KM famille :

Ce parcours est adapté aux familles, il est plus court que le parcours principal et évite principalement l'obstacle « pont de singe » non adapté aux enfants.

- Un enfant doit être âgé de **7 ans**
- Il sera **sous la responsabilité d'un adulte** durant toute la durée de la course entre **7 et 15 ans**
- Un adulte pourra accompagner 2 enfants maximum

Chaque participant devra fournir obligatoirement :

- **Une autorisation parentale et justificatif d'accompagnement pour les 7 à 15 ans**
- **Un certificat médical, adultes uniquement**

Article 4 : Inscriptions

4.1 Formalités administratives

L'inscription s'effectue uniquement par paiement en ligne sur la plate-forme :
<https://www.sporkrono.fr/>

Vous pouvez choisir l'horaire de votre vague de départ mais nous nous réservons le droit d'équilibrer les vagues si besoin. Vous serez contactés dans ce cas. Une vague ou deux seront réservées aux familles.

4.2 Droits d'engagement/personne

8 KM

- Inscription individuelle : 32 euros *T-shirt inclus**
- Inscription entre 5 et 10 personnes : 30 euros *T-shirt inclus**
- Inscription + de 10 personnes : 28 euros *T-shirt inclus**

Attention, le nombre d'équipiers doit être au minimum de 5 personnes pour pouvoir bénéficier de la réduction.

6 KM Famille

- 1 adulte + 1 enfants : 40 euros *T-shirts inclus**
- 1 adulte + 2 enfants : 50 euros *T-shirts inclus**
- 1 adulte 16 ans et + : 32 euros *T-shirt inclus**

Un T-shirt* sera offert aux 1000 premiers inscrits. Chaque enfant inscrit à la course bénéficiera d'un ticket d'entrée gratuit à Cosmic Park.

Offre spéciale Entreprises/CE/Associations (équipe à partir de 10 personnes)

Tarif groupe 28 euros/ pers = Dossard + T-shirt (si dans les 1000 premiers inscrits) + 1 soirée au Laser Maxx (avec notre partenaire Cosmic Park)

4.3 Modalités d'engagement

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.
L'inscription est ferme et définitive.

Article 5 : Retrait des dossards

Le Jour J sur place au stade Raymond Petit **dernier délai 30 minutes avant le départ de sa vague.**

→ Apportez obligatoirement une pièce d'identité + votre certificat médical s'il n'a pas été téléchargé en ligne à l'inscription.

Article 6 : JOUR J Déroulement de la manifestation

- A partir de 8h30 : Remise des dossards
- **Possibilité de retirer son dossard dernier délai 30 minutes avant le départ de sa vague.**
- **Nous prendrons uniquement les clés et les téléphones en consigne**
- **Départ Vague Famille 1 à 9H40 / Vague Famille 2 à 10H00 / Vague 3 à 10H30 / Vague 4 10H50 / Vague 5 à 11H10 / Vague 6 à 11H30 / Vague 7 à 11h50**
- Echauffement avec notre partenaire **Cosmic Park** Première vague sur la pelouse au centre du stade
- **Ravitaillement à l'arrivée et point d'eau en milieu de parcours**
- **Sandwichs et boissons en vente sur place**

Article 7 : Parcours et sécurité

Le parcours 8 km : en boucle avec passage dans les stades Raymond Petit, Picot 3, Marcel Picot et les pistes cyclables et piétonnières des bords de Meurthe.

Le parcours famille sera raccourci de 2 km et adapté. Les obstacles les moins accessibles pour les enfants seront évités.

Exemple d'obstacles : Bottes de paille, barrières, tuyaux, matelas, structures gonflables, escaliers et franchissements divers...

Les participants doivent s'attendre à grimper, ramper, sauter, slalomer, etc.

Chacun est libre de contourner un obstacle s'il le souhaite.

- Des bénévoles seront chargés de veiller à la sécurité des obstacles et éviter bousculades et prises de risques inutiles. **Ils pourront exclure de la course toute personne ne respectant pas les consignes.**

- **Un encadrement médical sera assuré par un médecin et un organisme de secours type Croix Rouge.**

- **L'épreuve n'est pas prioritaire**, une attention toute particulière sera portée aux promeneurs et usagers des bords de Meurthe.

Article 8 : Assurances

Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une police d'assurance organisateur couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte ou dommages des biens personnels des participants pendant l'événement.

Article 9 : Droits d'images et sponsoring

De par leur engagement, les concurrents de **NANCY RIV'ACTION** acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être diffusés par les organisateurs sur tous supports de communication.

Article 10 : Prises d'images aériennes

Les drones utilisés par l'organisation font l'objet d'une déclaration en préfecture. Seuls les drones pilotés par l'organisateur et ses prestataires sont autorisés.

Article 11 : Acceptation du règlement

Tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses. L'inscription à la course entraîne automatiquement l'acceptation de ce règlement.